

RAPPORT D'ANALYSE

COMITÉ DE TOPONYMIE

DOSSIER

Boulevard des Grives

Secteur : Hull

Numéro du dossier : 222

Objet et contexte de la demande

Le contexte

Le boulevard des Grives a été désigné le 4 octobre 1983 (résolution 83-635) par l'ancienne Ville de Hull. Le nom fut officialisé le 31 mars 1995 par la Commission de toponymie du Québec. L'aménagement de cette voie de communication fut réalisé à partir de deux extrémités du boulevard. Depuis, le prolongement du boulevard des Allumettières a scindé en deux les voies qui portent le même nom. De plus, le nouveau schéma d'aménagement de la Ville confirme que les deux tronçons du boulevard des Grives ne seront pas raccordés.

La Ville ne peut maintenir cette situation qui n'est pas conforme aux normes de la Commission de toponymie du Québec. Pour des raisons de sécurité, une municipalité ne peut pas avoir plus d'une voie de communication portant le même nom. Cette raison justifie le changement de nom du tronçon sud du boulevard des Grives. Le nombre inférieur de propriétés dans le tronçon sud du boulevard (257 adresses civiques) comparativement au tronçon nord (397 adresses civiques) explique ce choix.

Par cette démarche, la Ville désire mettre fin à une situation d'homonymie. Ce changement de nom fournit également l'occasion de mettre en valeur la thématique toponymique existante (oiseaux) et de mousser le sentiment d'appartenance des citoyens au territoire. Ainsi, la Ville pourrait profiter de l'occasion pour rendre hommage à une personnalité qui a contribué à la qualité de vie de ses concitoyens. Les noms proposés peuvent aussi faire référence à une thématique toponymique, sans pour autant commémorer la mémoire d'un individu.

La consultation publique ciblée

La Ville de Gatineau a enclenché une démarche de consultation publique ciblée pour recueillir les suggestions des citoyens résidant sur le tronçon sud du boulevard des Grives et/ou y possédant une propriété. Travaillant en collaboration, le Service des communications, la Section de la planification stratégique, le Centre de services de Hull et le Comité de toponymie ont fait parvenir, par voie postale, un dossier aux citoyens concernés afin de les informer du changement à venir et promouvoir l'exercice de consultation et ses objectifs.

Ainsi, du 12 septembre au 5 octobre 2012, les citoyens ont été invités à soumettre leurs suggestions par écrit en remplissant le formulaire de proposition toponymique et en le faisant parvenir à la Ville, notamment par voie postale ou électronique.

Au terme de l'appel de suggestions, la Ville de Gatineau a reçu 20 propositions toponymiques formulées par 16 citoyens. Les membres du comité de toponymie se sont réunis le 15 octobre 2012 pour analyser les suggestions reçues et départager celles qui étaient valides de celles qui ne l'étaient pas en fonction de l'entité géographique à nommer et des critères de choix de la *Politique municipale de dénomination toponymique*.

Dans le présent rapport d'analyse, le comité de toponymie émettra son avis sur le(s) nom(s) à privilégier. Le choix final du toponyme à attribuer au tronçon sud du boulevard des Grives relève du comité exécutif qui recevra, à cet effet, une recommandation formulée par le Centre de services de Hull en fonction du présent avis.

À la suite de l'adoption du nouveau nom par le comité exécutif en novembre 2012, les citoyens concernés recevront, en janvier 2013, une lettre pour les informer du nom retenu, de sa date d'entrée en vigueur ainsi que du processus à suivre pour effectuer les changements d'adresse.

Le comité de toponymie et la Politique municipale de dénomination toponymique

En 2001, le Comité de transition a mis sur pied un comité de toponymie afin d'étudier la question des noms de rues identiques ou semblables. Ce comité a été en fonction jusqu'à l'entrée en vigueur des nouveaux noms de rues, le 1^{er} juillet 2003.

Cependant, dans sa gestion quotidienne, la Ville continuait d'attribuer des noms à des rues, édifices et parcs en plus de recevoir des suggestions toponymiques de la part de citoyens. La Direction générale a demandé au Module de la culture et des loisirs de formuler des recommandations sur les procédures à suivre en matière de toponymie dans le cadre de la nouvelle Ville. Un comité de toponymie formé de fonctionnaires du Service d'urbanisme, du Service des arts, de la culture et des lettres et de la Section gestion des documents et des archives du Service du greffe a été créé et a transmis ses recommandations au conseil municipal.

En 2006, ce dernier a adopté la *Politique municipale de dénomination toponymique* qui dicte les critères d'analyse et fixe les procédures de dénomination. La politique permet au comité d'effectuer son analyse et de déterminer la valeur des noms qui lui sont proposés selon un cadre existant. Le comité n'a pas de pouvoir décisionnel en ce qui a trait à l'attribution de noms à des entités géographiques. Il est un comité consultatif qui formule des avis à l'attention des instances municipales concernées. La décision concernant l'attribution des toponymes relève des élus gatinois. Ainsi, conformément au point 8.5.3 de la politique, ce rapport d'analyse présente un avis qui porte uniquement sur le(s) nom(s) à privilégier pour le tronçon sud du boulevard des Grives et sur les raisons qui justifient ce(s) choix.

Le 30 novembre 2010, la Ville de Gatineau se dote d'une procédure de changement de noms de lieu afin de mieux encadrer lesdits changements. De plus, elle précise les cas où un changement doit être effectué (CM-2010-1181).

Le comité de toponymie est composé des membres suivants :

Sonia Blouin – Agente culturelle en patrimoine – Service des arts, de la culture et des lettres;
Francine Craig – Chef de division – Information et promotion – Service des communications;
Simon Drolet – Technicien en urbanisme – Service de l'urbanisme et du développement durable;
Réjean Lampron – Membre citoyen;
Mintri Nguyen – Membre citoyen;
André Saint-Martin – Membre citoyen;
Bernard Savoie – Chef de section – Gestion des documents et des archives – Service du greffe.

Dans le cadre du présent mandat, le comité a été assisté dans son analyse par :

Luc Bard – Directeur par intérim – Centre de services de Hull;
Paul-André Clément – Analyste en urbanisme – Service de l'urbanisme et du développement durable;
Sabine Daniel – Agente de communication – Service des communications;
Pascal Thivierge – Chargé de projet en participation publique – Planification stratégique;
Maxime Tremblay – Conseiller municipal du district de Plateau-Manoir-des-Trembles.

Les critères d'analyse

Dans son analyse, le comité de toponymie accorde une attention particulière aux critères suivants :

- **Conformité aux critères de choix de la Ville de Gatineau**

Le nom proposé est conforme aux critères de choix élaborés par la Ville selon les normes de la Commission de toponymie du Québec. En cas de conflit entre les critères de la Ville et ceux de la Commission, les critères de la Commission ont préséance.

- **Ancienneté du nom**

Le nom proposé possède un caractère historique ou patrimonial, fait notamment référence à une personne ou à un événement de notre histoire.

- **Désignation commémorative**

Le nom proposé rend hommage à une personnalité qui a apporté une contribution importante au développement, au dynamisme ou au bien-être de la communauté de Gatineau ou d'ailleurs.

- **Exclusion des noms de personnes vivantes ou décédées depuis moins d'un an**

Seuls les noms de personnes décédées depuis plus d'un an peuvent faire l'objet d'une dénomination commémorative.

- **Sentiment d'appartenance**

Le nom proposé est susceptible de renforcer le sentiment d'appartenance à la ville de Gatineau. Il met en valeur l'identité gatinoise, les lieux d'appartenance, la diversité culturelle de la population ainsi que le caractère francophone de la ville en plus de favoriser le développement de Gatineau vers une mosaïque de villages urbains.

- **Caractère logique de la désignation**

Le nom proposé doit présenter un lien pertinent avec le lieu à nommer dans le respect des thématiques existantes s'il y a lieu.

- **Doublon et homonyme**

Le nom proposé ne doit pas engendrer de redondance et de risques de confusion par l'existence de doublons et d'homonymes.

Les résultats de l'appel public de suggestions

Au terme de l'appel de suggestions, le comité de toponymie a reçu 20 propositions formulées par 16 citoyens. Dans son analyse, le comité a voulu accorder la priorité aux toponymes permettant de mettre en valeur la thématique des oiseaux et de souligner la contribution de citoyens au bien-être de la population et au dynamisme de Gatineau. Le comité désire un nom qui soit évocateur et rassembleur, tout en ayant la capacité de contribuer à l'édification continue de l'identité gatinoise.

Toponymes existants (homonymie)

D'entrée de jeu, le comité de toponymie n'a pas retenu les noms **des Balbuzards, des Oiseaux, du Grand-Duc** et **des Pins** dans la mesure où il s'agit de toponymes officiels déjà utilisés sur le territoire de Gatineau.

De même, le comité a choisi de ne pas sélectionner le nom **du Merle-Bleu** puisque la rue du Merle existe déjà dans le quartier, ce qui créerait une situation d'homonymie partielle. La même logique s'applique à la suggestion **des Grives Sud** qui, sans résoudre le problème, entraînerait la nécessité de créer le boulevard des Grives Nord. Notons à cet effet que la Ville désire abandonner la pratique consistant à attribuer des points cardinaux à ses voies de communication pour les différencier les unes des autres.

Caractère logique de la désignation

Dans le cadre de son analyse, le comité a jugé important de ne pas retenir les noms ne présentant pas de lien pertinent ou suffisamment fort avec la thématique des oiseaux. C'est pourquoi les appellations **de la Grande-Boucle et Édith-Piaf** n'ont pas été sélectionnés. Alors que le premier fait référence au Tour de France, un événement sportif, le deuxième désigne la célèbre chanteuse française. Quoique l'expression *Piaf* soit un terme qui désigne un moineau, le lien avec la thématique des oiseaux est ténu.

Quant à lui, le toponyme **des Grands-Pins** est une référence aux conifères dont l'exploitation est à l'origine de la naissance de l'Outaouais. Outre l'absence de lien avec la thématique toponymique du quartier, notons que les noms de plusieurs entités géographiques gatinoises mettent déjà en valeur le rôle des pins dans le développement de la région. Le comité de toponymie n'a donc pas retenu cette suggestion, la thématique arboricole ayant fait l'objet de suffisamment de commémoration.

Le comité de toponymie a aussi choisi de ne pas retenir le nom **des Prés**. Cette suggestion toponymique visait à résoudre le problème entourant le changement de nom du tronçon sud du boulevard des Grives par le prolongement de la rue des Prés à l'ouest du boulevard Saint-Raymond. Cependant, la configuration de ces deux artères pose problème puisque nous sommes en présence d'une rue et d'un boulevard, deux types de voie de communication aux aménagements différents qui appellent des génériques distincts. Ainsi, ces deux artères ne peuvent avoir le même générique, l'un étant un boulevard et l'autre une rue.

Représentativité du territoire et sentiment d'appartenance

Considérant qu'ils possèdent une portée identitaire limitée puisqu'ils désignent des espèces d'oiseaux peu ou pas présents en Outaouais – donc peu représentatifs du territoire – le comité de toponymie a choisi de ne pas retenir les noms suivants : **des Choucas, des Morillons, de l'Arlequin, de la Nyctale et des Pélicans**. Par ailleurs, ce dernier apparaît (au singulier – du Pélican) dans la Banque de toponymie de la Ville de Gatineau dans la thématique des bateaux de la Nouvelle-France. À cet effet, le comité considère plus judicieux de réserver son utilisation pour ladite thématique.

Le comité croit aussi important de ne pas retenir des noms à connotation négative ou péjorative. C'est pourquoi les noms **des Moqueurs** et **des Faucons** n'ont pas été sélectionnés. C'est la même logique qui pousse le comité à ne pas accepté le toponyme de **l'Étourneau**, un oiseau importé, certes abondant dans la région, mais qui a mauvaise presse.

Les noms jugés valides

Boulevard des Passerins

Le terme *passerin* désigne de nombreux oiseaux de l'ordre des passériformes (oiseaux percheurs). Ce groupe comprend quatre espèces : le passerin indigo, le passerin azuré, le bruant noir et blanc et le bruant des neiges. Toutes ces espèces nichent au Canada. Les passerins se rencontrent en Outaouais en été. Leur présence y est régulière, sans être commune. Ce sont des oiseaux relativement méconnus.

Boulevard des Sizerins

Les sizerins sont des passereaux qui font partie de la famille des fringillidés. Ces derniers constituent l'une des plus grandes familles d'oiseaux, laquelle est représentée partout dans le monde. Deux espèces de sizerins nichent au Québec : le sizerin flammé et le sizerin blanchâtre. En Outaouais, les sizerins se rencontrent en hiver. Ils y sont communs en moyenne un hiver sur deux, souvent autour des habitations.

Boulevard Louise-Campagna

Quoique le nom Louise-Campagna ne figure pas parmi les suggestions faites par les citoyens, mais qu'il apparaît dans la Banque de toponymes, le comité juge important de l'inclure dans l'exercice de réflexion autour de la nouvelle désignation du tronçon sud du boulevard des Grives.

Louise Campagna est née en 1934 à Sainte-Anne-de-la-Pocatière au Québec. Elle est la fille d'Elzéar Campagna (1898-1987), doyen de la Faculté d'agriculture de l'Université Laval, et fondateur de la Station provinciale de recherches des buissons. Elle détient une maîtrise en psychologie de l'Université d'Ottawa et s'engage activement dans le domaine de l'ornithologie. En effet, elle a œuvré pendant plusieurs années comme bénévole au sein du Club des ornithologues de l'Outaouais, principalement comme guide d'excursions sur le terrain où son approche rigoureuse était grandement appréciée. Elle faisait assidûment la promotion de la connaissance des oiseaux, principalement en Outaouais. Le Club des ornithologues de l'Outaouais a nommé le Fonds commémoratif Louise-Campagna en son honneur. Louise Campagna est décédée à Ottawa en 2006.

L'évaluation

Au cours de l'élaboration de la politique de dénomination toponymique, le comité de toponymie a établi une série de critères visant à guider son travail lors de l'analyse des noms qui lui sont proposés. Dans le cas présent, certains critères peuvent être utilisés comme balise afin de valider les noms proposés.

Critères	Des Passerins	Des Sizerins	Louise-Campagna
Conformité aux normes de la Commission de toponymie du Québec	Oui	Oui	Oui
Ancienneté du nom	Non	Non	Non
Désignation commémorative	Non	Non	Oui
Sentiment d'appartenance	Oui	Oui	Oui
Caractère logique de la désignation	Oui	Oui	Oui
Homonyme et doublon	Non	Non	Non

AVIS DU COMITÉ DE TOPONYMIE

Considérant que les tronçons nord et sud du boulevard des Grives ne seront pas raccordés;

Considérant que la Ville de Gatineau doit changer le nom du tronçon sud du boulevard pour des questions de sécurité;

Considérant que le comité de toponymie a mené une consultation publique ciblée pour obtenir des suggestions de toponymes;

Considérant que le comité de toponymie a voulu accorder une attention particulière à la thématique des oiseaux et aux noms porteurs d'identité permettant de souligner la contribution de citoyens au bien-être des Gatinois;

Considérant que la Commission de toponymie du Québec a donné un avis technique favorable pour ces toponymes sur le plan des règles d'écriture :

Le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau juge valides les noms des Passerins, des Sizerins et Louise-Campagna pour désigner le tronçon sud du boulevard des Grives.

Si la Ville tient à conserver la thématique des oiseaux dans son intégralité en respect avec la volonté des citoyens qui ont exprimé une préférence pour un nom d'oiseaux, le Comité est d'avis que le nom le plus approprié serait boulevard des Sizerins, cette espèce étant plus commune en Outaouais.

Cependant, le comité considère que le nom qui conviendrait le mieux serait Louise-Campagna puisque cette appellation permettrait l'atteinte de plusieurs de ses objectifs. Non seulement l'utilisation de ce nom permettrait d'avoir recours en priorité aux appellations inscrites dans la Banque de toponymes de la Ville de Gatineau, elle soulignerait aussi la contribution d'une citoyenne à la qualité de vie des Gatinois. Ainsi, cette désignation commémorative, tout en étant en lien avec la thématique des oiseaux, mousserait l'identité gatinoise et le sentiment d'appartenance des citoyens. De plus, en attribuant un nom de femme à cette artère, la Ville contribuerait à la mise en valeur des toponymes féminins très peu présents sur le territoire gatinois. Finalement, le comité est d'avis que l'importance de cette voie de communication – un boulevard – doit se refléter dans le nom d'un citoyen ayant œuvré pour le bien-être de sa communauté.

De plus, le comité de toponymie versera les noms des Passerins et des Sizerins dans la banque de toponymes de la Ville pour utilisation future.

Rapport d'analyse préparé par :

Sonia Blouin, agente culturelle en patrimoine
Service des arts, de la culture et des lettres
Le 24 octobre 2012